## Région & Département de la Guadeloupe COMMUNE DE MORNE-A-L'EAU





# Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille seize et le mercredi 11 mai, à dix-neuf heures quinze, Les membres du conseil municipal de Morne-À-L'eau, convoqués le 04 mai 2016, se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Philipson FRANCFORT, Maire de la Commune de Morne-À-L'eau.

Etaient présents (29): Monsieur Philipson FRANCFORT, Madame Victoire JASMIN, Monsieur LABUTHIE. Madame Marcienne LORMEL-ARPHEXAD. Monsieur Edouard FRANCIETTA, Madame Nita FOUCAN, Monsieur Edmond MARCEL, Madame Sandra MANETTE, Monsieur Patrice RESDEDANT, Madame Michelle MAKAIA/ZENON, Monsieur Judex LACLUSSE, Madame Annette PRESSE, Madame Florise CANVOT-VINCENT, Madame Dolorès BELAIR. Madame Laure PHAETON, Madame Marie-Chantale SAINT-SAUVEUR, Monsieur Patrick CORNELIE. Monsieur Aurel MIRRE, Madame Marie-Christine NANNETTE, Monsieur José ADELAÏDE, Monsieur Favrot DAVRAIN, Monsieur Saint-Hilaire DELOUMEAUX, Monsieur Georges HERMIN, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Monique DELMESTRE, Monsieur Joubert LUCE, Monsieur Jean DARTRON, Madame Annick VANONY, Madame Roselyne CARDOVILLE.

#### Etaient Excusés (00):

Etaient représentés (02): Madame Nadia NEGRIT, Monsieur Léonard JERUL.

#### Etaient absents (00):

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Marie-Christine NANNETTE a été désignée pour assurer le secrétariat.

Nombre de membres composant le Conseil Municipal: 33

Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :

Délibération N°06-24-2016 (1): demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2016-Plan de financement de travaux de panneautage – adressage – tranche 2 – optimisation de la base fiscale.

## Délibération n°06-24-2016 (1)

## Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2016-

Plan de financement des travaux de panneautage – Adressage – Tranche 2 – Optimisation de la base fiscale communale.

Le Maire informe l'assemblée délibérante que la ville de Morne-À-L'eau procède pour la première fois à l'Adressage de l'ensemble de son territoire. Actuellement, ce sont plus de 70% des maisons et autres bâtis qui ne sont pas numérotés. Une telle situation est contre-productive à plusieurs endroits : l'efficacité et la réactivité des services publics ou administratifs divers, des services de proximité ou à la personne, une faible optimisation de la base fiscale, une « lecture » difficile de la ville et des déplacements non optimisés. Aussi, il s'agit de poursuivre les travaux engagés en 2015.

#### Contenu:

Ces travaux permettront l'adressage physique (panneautage) d'environ 1600 bâtis et de 150 voies. Le travail de panneautage est réalisé avec une géolocalisation de l'ensemble des bâtis ce qui permet la réalisation d'une couche SIG précise et une intégration rapide dans les bases fiscales. Cette couche pourra être valorisée par les différents concessionnaires et autres services publics.

## **Budget tranche 2:**

Recettes	Coûts en euros HT	%	Dépenses	Coûts en euros	%
Autofinancement  - Ville de Morne-À- L'eau  Subventions  - Etat (DETR)  - Conseil Départemental (FAC)	<b>60 000,00</b> 60 000,00 <b>240 000,00</b> 150 00,00 90 000,00	<b>80,0</b> 50,0 30,0	Panneautage - AMO - Travaux terrain	58 000,00 242 000,00	
TOTAL	300 000, 00	100	TOTAL	300 000,00	100

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu le Code Générale des Impôts relatifs aux recouvrements de la taxe d'habitation et de la taxe foncière,

Délibération N°06-24-2016 (1): demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2016-Plan de financement de travaux de panneautage – adressage – tranche 2 – optimisation de la base fiscale. Vu la délibération du conseil municipal du 23 Décembre 2014, validant le lancement de l'opération de panneautage des rues et maisons du centre-ville de Morne-À-L'eau, Ouï l'exposé du Maire,

Et après en avoir débattu,

## **DECIDE:**

<u>Article 1<sup>er</sup></u>: D'approuver le plan de financement de la tranche 2 de l'opération de panneautage comme suit :

Recettes	Coûts en euros HT	%	Dépenses	Coûts en euros	%
Autofinancement  - Ville de Morne-À- L'eau  Subventions  - Etat (DETR)  - Conseil Départemental (FAC)	<b>50 000,00</b> 50 000,00 <b>281 104,49</b> 150 00,00 90 000,00	<b>80,0</b> 50,0 30,0	Panneautage - AMO - Travaux terrain	40 000,00 260 000,00	
TOTAL	300 000, 00	100	TOTAL	300 000,00	100

<u>Article 2</u>: D'autoriser le Maire à signer tout acte, administratif ou notarié, à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

<u>Article 3</u>: Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chacun chargés, en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.

Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal

COURRIER ARRIVÉ LE

Pour expédition certifié conforme

Fait à Morne-À-L'eau, le 12 mai 2016,

S/PREFECTURE DE POURT : DE POUR

Philipson FRANCFORT

Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité Le.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délat de deux mois à compter de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre.

Délibération N°06-24-2016 (1): demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2016-Plan de financement de travaux de panneautage – adressage – tranche 2 – optimisation de la base fiscale.